

---

*Formulaire de demande subvention 2024  
pour l'achat d'un équipement Mulching pour  
tondeuse ou robot*

---

**Dans le cadre de sa feuille de route déchets, la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas souhaite renforcer ses actions en faveur de la réduction des déchets verts en accompagnant le déploiement de la pratique du mulching auprès des foyers disposant d'un jardin.**

Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas incite les résidents habitants sur le territoire à se doter d'un kit mulching chez un professionnel (seulement pour les tondeuses ou robots), adaptable pour un équipement **thermique ou électrique**. Par kit mulching, on entend, tout matériel composé d'un obturateur et/ou d'une lame mulching.

Pour se faire, la CAPLD participera financièrement à l'achat du kit mulching en reversant aux habitants une subvention fixée à **50% du prix d'achat TTC, dans la limite de 50 € par foyer.** (*Délibération n°DCC2023\_129 du 29 septembre 2023*)

**Qui peut bénéficier de cette aide ?**

Les habitants du territoire de la CAPLD vivant en résidence principale : sur présentation des documents suivants et après la signature de la charte d'engagement.

**Documents à fournir :**

- Copie de la facture acquittée
- Justificatif de résidence sur le territoire datant de moins de trois mois
- Document intitulé « formulaire de demande et charte d'engagement » signée des deux parties
- Un RIB.

**Si les critères sont remplis et que la demande est complète, les habitants recevront la subvention par virement.**

# Formulaire de demande et charte d'engagement

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

Code postal.....

Commune.....

Téléphone.....

Courriel.....@.....

Je m'engage à :

- Utiliser le kit mulching ayant fait l'objet d'une aide par la Communauté d'agglomération du pays de Landerneau Daoulas
- Ne plus déposer mes tontes dans les déchèteries ou aires de déchets verts de la CAPLD
- Ne pas revendre l'équipement mulching aidé, sous peine de restituer la subvention à la Communauté d'agglomération
- Accepter de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération

La Communauté d'agglomération du pays de Landerneau de Daoulas s'engage de son côté à :

- Répondre aux interrogations éventuelles sur la gestion des tontes de jardin et autres techniques de jardinage au naturel.
- Informer des résultats d'enquêtes réalisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Je conserve un exemplaire du formulaire de demande et de la charte d'engagement en ma possession.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du président de la CAPLD

**Patrick LECLERC**

Signature de l'acquéreur

Protection des données personnelles :

La CAPLD est Responsable du traitement et traite les données collectées afin de permettre la subvention pour l'achat d'un kit mulching.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez nous contacter sur l'adresse électronique [dpo@capld.bzh](mailto:dpo@capld.bzh) ou par courrier (Maison des services Publics – 59, rue de Brest – 29800 Landerneau).